



Région  
**Hauts-de-France**

**Le Président**  
**Le Vice-Président**

**Réf :** AHDF-2019-025690  
**Délibération :** 2019.02381  
**Dossier suivi par :** Sophie GUIDEZ  
**Tél :** +33374271552  
**Mail :** sophie.guidez@hautsdefrance.fr

**Monsieur Bernard WEISBECKER**  
Président  
SCOT Flandre-Dunkerque  
Pertuis de la Marine  
BP 85.530  
59386 DUNKERQUE CEDEX 1

Lille, le

**Objet :** Notification

Monsieur le Président,

Les élus régionaux réunis en commission permanente le 26 novembre 2019 ont décidé d'émettre un avis favorable sur le nouveau projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Flandre-Dunkerque, arrêté par délibération du 28 août 2019, au regard de sa contribution à la mise en œuvre des orientations régionales en matière d'aménagement durable du territoire, de préservation des espaces agricoles et naturels, d'ossature territoriale, de transition énergétique et de mobilité, répondant aux objectifs régionaux définis par le projet de SRADDET.

Les remarques émises par la Région dans l'annexe technique de la délibération n° 2019.00668 du 2 avril 2019 s'appliquent au nouveau projet présenté.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

**Nicolas LEBAS**  
*Vice-Président en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'Europe et de la planification territoriale*

*Bien à vous,*

**Xavier BERTRAND**

P.J. : Délibération du Conseil Régional n°2019.02381 du 26 novembre 2019



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais  
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France

### Voies de recours

Vous pouvez exercer un recours à l'encontre de la présente décision devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de cette notification. *Celui-ci peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site <https://www.telerecours.fr>*